

Caux.) Les corps avaient été embaumés : cette opération avait nécessité l'enlèvement des entrailles ; suivant l'usage, celles-ci avaient reçu une sépulture quelconque. Quant au cœur, il faut croire qu'il était considéré comme partie trop noble pour suivre le sort des autres viscères ; muni d'une enveloppe particulière, on le déposait sur le corps auquel il avait appartenu. Telle doit être l'explication des observations constatées par l'honorable Intermédiairiste et par moi à Bacqueville.

P. LE VERDIER.

Monter un bateau (XXVIII, 633; XXIX, 114, 178, 318). — Ce n'est pas « monter », c'est « mener en bateau ». S'est entendu d'abord des mensonges par lesquels les inculpés égarent les juges d'instruction en leur offrant une piste fautive. Il y a eu au Palais des « meneurs en bateaux » de talent ! S'est appliqué ensuite aux gens qui content des histoires aussi fausses qu'in vraisemblables. Expression assez juste, du reste, pour des gens qui prétendent faire voir du pays.

VILLEFREGON.

— En regard de cette expression, M. Oroël a placé celle-ci : *monter une gamme*. Il est certain qu'avec une facétie on arrive souvent à mécontenter quelqu'un, tout aussi bien qu'avec des reproches ; mais là s'arrête l'analogie, car elle n'est pas obligée. Parfois, en effet, la plaisanterie est acceptée ; la réprimande n'est jamais légèrement supportée, et *monter une gamme* ne peut aboutir qu'à indisposer, irriter, *mettre en gamme*.

Quant au rapport entre *gamme* et *déplaisir*, il s'établit facilement, je crois, à l'aide d'un mot déjà métaphorique en 1758, *tablature*. On sait comment ce terme, qui, proprement, appartient à la musique, devint, au figuré, synonyme de malaise d'esprit, souci, préoccupation. Nous ne disons plus guère, comme l'ont fait Corneille, Le Sage, Scarron, *donner de la tablature* ; dans le langage très familier, on se sert aujourd'hui de cette équivalence : *mettre en gamme*.

T. PAVOT.

Le libraire Fauche et Fauche Borel (XXVIII, 643). — Le libraire imprimeur Samuel Fauche de Neuchâtel était le père de Louis Fauche-Borel. Mirabeau se mit en rapport avec lui pendant sa dé-

tention au château de Joux, qui ne fut pas très rigoureuse puisqu'il obtenait facilement du gouverneur de se rendre à Neuchâtel où il traitait de l'impression de ses ouvrages, notamment des *Lettres de cachet*, 1782, de *l'Espion dévalisé*, 1782, et d'un livre obscène, *Ma conversion*, 1783. Ces livres avaient même provoqué les réclamations du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, qui demanda leur suppression par l'entremise du ministre de Prusse à la cour de Louis XVI, le baron de Golz. Ce dernier se trouvant momentanément absent de Paris, ce fut Sandoz-Rollin, agissant alors en qualité de conseiller de légation, qui écrivit à Neuchâtel pour engager le gouvernement de la principauté à ne pas attendre les ordres de Berlin pour procéder à la saisie des écrits signalés et sévir contre les éditeurs. « Vous ne sauriez trop donner d'attention à l'avidité de vos libraires, qui me paraît portée à l'extrême... », écrivait-il dans une lettre reproduite par le *Musée neuchâtelois*, d'octobre 1889, sous le titre : *Un Diplomate, M. Alphonse de Sandoz-Rollin, 1740-1809*.

Louis Fauche obtint son brevet d'imprimeur du Roi en 1786, et ce fut un des derniers que signa le grand Frédéric. C'est à ce moment qu'il accole à son nom celui de Borel, pour le distinguer de son frère aîné Jonas Fauche qui avait pris la maison paternelle. Comme les affaires de la librairie l'appelaient souvent à Paris, il eut l'occasion de revoir Mirabeau et de se mettre en relations avec un grand nombre de notabilités de l'époque.

Neuchâtel étant devenue, par sa proximité de la frontière, un centre de l'émigration, Louis Fauche et sa famille en hébergèrent beaucoup. Il devint même très ardent royaliste et il finit par négliger ses propres affaires pour se vouer sans réserve, après l'exécution du roi, à la cause de Louis XVIII.

Les *Mémoires* de Fauche-Borel ont été rédigés par Alphonse de Beauchamp. Bien que portant la date de 1829, ils ont paru en novembre 1828, et le 7 septembre 1829 Fauche, qui était revenu depuis deux mois à Neuchâtel, sa ville natale, se précipita, dans un accès d'humeur noire, du haut d'une fenêtre de la maison et se tua.

UN LISEUR.

L'intégrité de Talleyrand (XXVIII,

692). — J'aimerais à voir donner quelques détails sur cette fortune, estimée par Louis Bastide, *Vie religieuse et politique de Talleyrand Périgord*, reproduite dans *l'Intermédiaire* (20 février 1894), et qui est portée au chiffre de 30 millions, dès le Consulat. Ces sommes rondes : 1 million (Autriche), 1 million (Prusse), etc., me paraissent, non pas trop fortes, mais manquer de précision. La vérité doit être entre cette fortune colossale, surtout pour le temps, et les trois cent mille livres de rente attribuées par madame de Rémusat (*Mémoires*, III, p. 175).

Sans parler des dotations considérables, ses appointements étaient :

Comme vice-électeur : 330,000 francs.

Comme grand chambellan : 40,000 fr.

Comme grand cordon de la Légion d'honneur : 5,000 francs.

Comme prince de Bénévent : 120,000 fr.

Total : 495,000 francs.

Ce furent les traités qui lui valurent des sommes et des présents énormes. Tous ceux qui se sont occupés d'histoire diplomatique ont eu à rapporter quelque découverte à ce sujet. Je renvoie pour les détails sur la rétrocession de la Louisiane et sur le paiement, en 1803, des Etats-Unis à la France, à *l'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution* (chapitre VII). Les 80 millions, bientôt réduits à 60, tombèrent après à 54. Talleyrand fut des négociateurs, et l'on pense qu'un peu de ces millions lui restèrent attachés aux doigts.

Châteaubriand (*Mémoires*) et Sainte-Beuve (*Nouveaux Lundis*) ont expliqué comment, en 1815, les Bourbons de Naples achetèrent 6 millions comptant son intervention en faveur de leurs droits au Congrès de Vienne. Ce fut le fameux secrétaire Perrey qui alla les chercher en Italie et rapporta en Belgique une traite sur la maison Baring, de Londres.

Talleyrand, dans ses *Mémoires* (II, p. 286), s'indigne de ce soupçon ; mais les indignations de Talleyrand !

Pasquier (*Mémoires*, I, p. 339) dit tout nettement pourquoi, à Erfurth, Talleyrand prit les intérêts de l'Autriche.

Les meilleures affaires de M. de Talleyrand s'étaient toujours faites avec l'Autriche. Les traités les plus fructueux pour lui ont toujours été ceux qui se sont signés avec cette puissance ; il leur devait la plus grande partie de sa fortune, aucun cabinet ne sachant, mieux que celui de Vienne, faire à propos des sacrifices nécessaires.

Aucun contemporain n'hésite sur ce point ; tous confirment l'opinion qu'en avait, dès le début de la Révolution, Gouverneur-Morris, dans sa lettre à Washington, 4 février 1792.

Voyez encore, dans les *Souvenirs* de M. de Barante, t. I^{er}, p. 90, la conversation de Talleyrand avec madame de Staël et qui commence ainsi : « Ma chère enfant, je n'ai plus que 25 louis... etc. » Elle est caractéristique.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

Conversion des Montgommery (XXVIII, 694 ; XXIX, 187). — Je demande à M. T. Pavot la permission de relever une erreur que renferme sa réponse (XXIX, 188).

Ce n'est pas Colombières, mais Gabriel de Lorges, comte de Montgommery, son beau-père, qui fut assiégé et pris dans Domfront, en mai 1574. A cette date, Colombières était enfermé dans la ville de Saint-Lô, investi complètement, depuis le 17 avril, par les troupes royales. Après la capitulation de Montgommery (27 mai), Matignon, suivi de son prisonnier, s'empressa de revenir à Saint-Lô, dont il reprit la direction du siège, « toujours continué cependant que « M. de Matignon estait devant la ville « de Dontron. » Colombières se défendit héroïquement. « Combattant la picque « au poing, et suant dans le harnois, fu- « rieux comme un lion, exhortant ses « gens à continuer le combat, il fut tué « d'un coup de harquebuse, le dixiesme « jour du mois de juin. » (*La prise de la ville de Saint-Lô*, par Mgr de Matignon, *Annuaire de la Manche*, 1865, p. 9.)

Les premiers descendants de Montgommery restèrent huguenots et furent les chefs du protestantisme en basse Normandie. En 1622, Gabriel II, comte de Montgommery, seigneur de Ducey, que Louis XIII avait confirmé dans son gouvernement de Pontorson, consentit à vendre cette place au Roy moyennant une somme principale de cent mille écus et récompense des frais qu'il avait faits pour la fortifier. Il se retira à Ducey, où il bâtit (1624) un château qui existe encore, dans lequel il mourut en 1635. Il fut déposé dans le caveau de la chapelle de Saint-Germain de Ducey, que son père, Gabriel I^{er}, avait transformée en prêche.